

# PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



**CDG50**

**Comité Social Territorial - CDG50 - CST**

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022**

**Comité Social Territorial**

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 08:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 17:00 H

## Dépouillement du scrutin

<b>Nombre d'électeurs inscrits</b>			3202
	<b>Sous enveloppe</b>	<b>Electronique</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre de votants</b>	0	891	891
<b>Nombre de votes exprimés</b>	0	839	839
<b>Nombre de votes blancs</b>	0	51	51
<b>Nombre de votes nuls</b>	0	1	1
<b>Taux de participation</b>			27,83%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

## Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste CGT 50	286
	Liste FA-FPT 50	155
	Liste SNDGCT	99
	Liste UNSA 50	98
	Liste CFTC 50	49
	Liste CFDT 50	152

## Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	8
Nombre de représentants suppléants à élire	8

## Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{839}{8} = \boxed{104,88}$$

## Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste CGT 50	286	2
Liste FA-FPT 50	155	1

Liste SNDGCT	99	0
Liste UNSA 50	98	0
Liste CFTC 50	49	0
Liste CFDT 50	152	1

<b>Total des sièges attribués</b>		<b>4</b>
-----------------------------------	--	----------

4 siège(s) attribués au quotient

4 siège(s) restent à pourvoir à la plus forte moyenne

### Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

### Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste CGT 50	95,33	0
Liste FA-FPT 50	77,5	0
Liste SNDGCT	99	1
Liste UNSA 50	98	0
Liste CFTC 50	49	0
Liste CFDT 50	76	0

Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

### Attribution du 2ème siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste CGT 50	95,33	0
Liste FA-FPT 50	77,5	0
Liste SNDGCT	49,5	0
Liste UNSA 50	98	1
Liste CFTC 50	49	0
Liste CFDT 50	76	0

Le 2ème siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

### Attribution du 3ème siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste CGT 50	95,33	1
Liste FA-FPT 50	77,5	0
Liste SNDGCT	49,5	0
Liste UNSA 50	49	0
Liste CFTC 50	49	0
Liste CFDT 50	76	0

Le 3ème siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

## Attribution du 4ème siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste CGT 50	71,5	0
Liste FA-FPT 50	77,5	1
Liste SNDGCT	49,5	0
Liste UNSA 50	49	0
Liste CFTC 50	49	0
Liste CFDT 50	76	0

Le 4ème siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

## Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste CGT 50	3
	Liste FA-FPT 50	2
	Liste SNDGCT	1
	Liste UNSA 50	1
	Liste CFTC 50	0
	Liste CFDT 50	1
<b>Total</b>		<b>8</b>

### Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

8 sièges titulaires à pourvoir - 8 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	3	Titulaire	David MIGNOT	adjoint technique territorial principal de 2ème classe
		Titulaire	Véronique LEPOTIER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe
		Titulaire	Marie-Laure GASNIER	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
		Suppléant	Josette PERRON	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe
		Suppléant	Emmanuel ANDRE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe
		Suppléant	Sonia PIEL	adjoint technique territorial
	2	Titulaire	Christine SANSON	rédacteur principal de 1ère classe
		Titulaire	Jean-Michel LECOUCVEY	agent de maîtrise principal
		Suppléant	Christophe LETOUZE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe
		Suppléant	Alexandre RAISONNET	agent de maîtrise
	1	Titulaire	Olivier DUVAL	attaché principal
		Suppléant	Sophie DROULLOURS	attaché principal
	1	Titulaire	Colette HAMELIN	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe
		Suppléant	Dominique CASTEL	adjoint technique territorial principal de 1ère classe
	1	Titulaire	Valérie POIGNANT	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe
		Suppléant	Guy DELACOTTE	agent de maîtrise

Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Paris, jeudi 8 décembre 2022

Le Président,

Le Secrétaire,

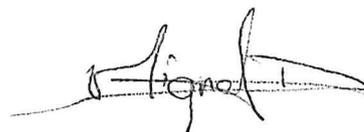


Hubert Lefèvre,

Pierre Morel *Morel*

Pour la CFDT Interco Manche,

Pour la CGT,



Thierry Botella

David Mignot



Pour la FA-FPT,

Christine Sanson

Pour le SNDGCT,



Jérôme Deschênes

Pour l'UNSA Territoriaux 50,



Hugues Simon

Pour la CFTC,

Laurent Pimont

